

Conseils à un jeune soldat

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de 3-4 ans, avant de pouvoir confier en toute sécurité une telle collection à un successeur.

Sans que nous cherchions ici à discuter quoi que ce soit des divers points de vue émis, qu'il soit permis toutefois de dire qu'un bien public ne doit pas être délaissé, non seulement parce qu'il représente une valeur, mais aussi et surtout pour son importance historique. Cette collection permet de tirer un enseignement inépuisable, auquel celui qui s'intéresse au passé de son pays a sans cesse besoin de recourir.

Puisse ce bref aperçu mettre en évidence l'urgence qu'il y a de sauver, pendant qu'il est temps, notre Médaillier et lui assurer, dans l'avenir, la place qu'il occupe si dignement aujourd'hui.

L. BAUD.

Conseils à un jeune soldat.

Le 3 novembre 1707, le tribunal des Trois États de Neuchâtel attribuait au roi de Prusse Frédéric I^{er} la souveraineté de la principauté ; les candidats français à la succession étaient tous évincés.

Louis XIV répondit à cet arrêt en envoyant des troupes dans la Franche-Comté. On eut peur d'une invasion, à Neuchâtel et à Berne¹, et, le 30 novembre, le Grand Conseil de la République prenait des mesures militaires ; il ordonnait, entre autres, à la compagnie vaudoise du capitaine Benjamin de Crousaz, de marcher immédiatement².

Dans celle-ci, probablement, il se trouvait un jeune soldat auquel un oncle bienveillant envoya, deux mois

plus tard, la lettre paternelle dont on pourra lire ci-dessous la transcription³.

L'original est dans les papiers de la famille Chappuis, de Chexbres, déposés aujourd'hui dans les collections du Vieux-Lausanne. Il ne m'a pas été possible d'établir exactement qui étaient soit l'auteur, soit le destinataire de cette lettre.

Charles GILLIARD.

La presente lettre soit renduë à
Simeon Chappuis soldat dans la compagnie
de Mons^r le Capitaine de Crousaz
dans le village de Couvet en la Conté
de Neuf Chatel.

De Rivaz, ce 15 fevrier 1708.

Mon neveux, Simeon Chappuis, Ces deux lignes sont pour te salué et tous les Camerades et Amis et je t'avertis que tu ayes toujours soin de ton salut et d'estudier ton catechisme et ton pseume et de frequenter les Saintes predications et les Catechisme et de ne t'accoustumer pas aux jeux ni aux Debauches, et que tu ayes soin de bien maintenir tes armes en bon estat, et que tu ayes soin de tes habits et de ne perdre rien de ce qui t'appartient ; je t'envoye par Claude Chevalley de Botonnet⁴ un Escus blanc⁵ pour acheté un juste au corps de triege, pour conserver l'autre ; tu scauras que nous sommes tous en bonne santé, priant Dieu qu'ainsi soit de toy et de tous tes Camerades et Amis.

Nous n'avons rien de nouveau sinon que l'on dit que vous vous en reviendrés bientôt⁶ un chascun chez soy ; mais si vous ne vous en venés pas devant Pasque, ne manque pas de te faire examiner au Ministre du Village

ou tu es logé, et tu priera le Ministre de te bailler un billiet comme il t'a permis de participer à la Sainte Cene du Seigneur, et tu as assez de loisir pour t'estudier a te rendre capable pour communier et je t'avertis de ne te negligier pas afin que tu ne sois pas renvoyé, car tu as l'aage et le corps⁷ ; en atendant de tes nouvelles, je suis,

ton oncle Simeon

Chappuis.

Pren garde de vivre de mesnage⁸ et tasche d'espargné quelque chose comme les autres font, car les vivres sont a bon prix⁹ par tout, Dieu soit loüé ; ton camerade Jaque Chevalley m'a dit qu'il avait espargné plus de douze florin¹⁰ ; comporte toi en honneste garscon et te nourri toujours bien. Envoye-moi la petite barille que tu as par quelqu'un assure¹¹ ; elle ne te sert rien, et un mot de responce.

N O T E S

¹ S. Stelling-Michaud, *Saint-Saphorin et la politique de la Suisse pendant la guerre de succession d'Espagne*, p. 320.

² Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern*, t. V, p. 32. Le capitaine de Crousaz était le frère aîné du major de Crousaz, qui joua plus tard le rôle que l'on sait dans la tentative du major Davel. Les deux frères étaient les fils du bourgmestre de Lausanne David de Crousaz, seigneur de Mézery.

³ J'ai conservé l'orthographe, mais modernisé quelque peu la ponctuation.

⁴ Hameau de la commune de Puidoux.

⁵ C'est l'écu de trois livres, un peu plus gros que nos anciens écus de 5 fr.

⁶ Les troupes bernoises ne furent congédiées qu'au printemps, à partir du 7 avril ; Tillier, *ibid.*, p. 34 ; Stelling, p. 332.

⁷ Il ne semble pas que ce conseil se rapporte à la communion. J'ai l'impression que l'auteur a voulu dire ceci : Soigne-toi de manière à ne pas être renvoyé à la maison comme trop peu robuste ; tu es assez grand et assez fort pour faire du service.

⁸ C'est-à-dire : sois économe.

⁹ C'est-à-dire : bon marché.

¹⁰ Le florin est une monnaie de compte qui correspondait à peu près à 4 batz ; il en fallait un peu plus de 8 pour faire un écu blanc. Comme l'argent avait un pouvoir d'achat très supérieur à celui d'aujourd'hui, 12 florins représentent plus de 100 francs de notre monnaie.

¹¹ C'est-à-dire : par quelqu'un de sûr.

Dans les écoles moudonnoises au XVIII^{me} siècle.

Le journal *l'Eveil*, de Moudon, a donné, le 12 juillet 1935, quelques extraits des Manuels des Conseils de cette ville, relatifs aux écoles d'autrefois. Nous en extrayons les passages suivants.

Le 30 juin 1797, le ministre Dutoit fut chargé d'établir un plan de réforme de la quatrième classe destinée aux enfants de cinq à sept ans. Voici ce qui fut décidé :

Les enfants pourront être introduits dans cette classe à l'âge de cinq ans. Ils devront être divisés en deux volées ; dans chacune desquelles ils devront rester une année.

La première année, on les exercera à lire « coulamment », mais d'une manière claire, distincte, et s'il se peut sans accent, ni mauvais ton ; on exercera leur mémoire en leur faisant apprendre le pater, le credo et le décalogue.

On leur donnera à « annaliser » trois ou quatre lignes, en sorte qu'ils sachent sans livre et avant de sortir dire les lettres qui entrent dans chaque mot, cela les préparera à bien « ortographier » dans la suite.